

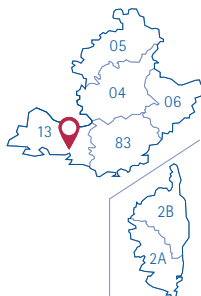
BILAN ANNUEL 2025

Cour administrative d'appel de Marseille



**Jean-Christophe
DUCHON-DORIS**

Président de la cour administrative
d'appel de Marseille



Effectifs de la juridiction :

73

personnes dont :

30

magistrates
et magistrats

43

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

En 2025, la cour administrative d'appel de Marseille a connu une activité soutenue avec un nombre d'affaires enregistrées en progression de 14 % par rapport à 2024, notamment en contentieux du droit des étrangers (+ 31 %) et des marchés et contrats (+ 25 %). Elle s'est astreinte à juger en priorité les dossiers les plus anciens, qui représentent désormais moins de 2 % du total de ses affaires en attente d'être jugées et à maintenir un délai moyen de jugement inférieur à dix mois.

Comme les années précédentes, l'activité de la cour administrative d'appel s'est particulièrement développée dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement. Son territoire couvre en effet une région où la biodiversité et les milieux naturels sont extrêmement riches, notamment du fait de la présence d'espaces littoraux et montagnards exceptionnels, mais aussi particulièrement sensibles au changement climatique et soumis à de fortes pressions anthropiques en raison de la forte densité démographique sur le littoral. La cour s'est efforcée, en veillant au respect des lois, de garantir un équilibre satisfaisant entre protection du littoral, protection de l'environnement et aménagement du territoire.

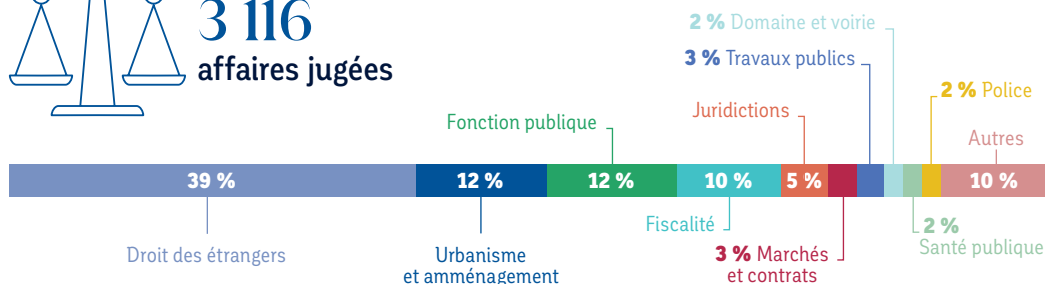
Par ailleurs, parallèlement à son activité principale de juge en appel des décisions des tribunaux administratifs de son territoire, la cour a, en 2025, encore renforcé ses liens avec les barreaux, les universités, les juridictions judiciaires de son territoire et l'ensemble des acteurs qui œuvrent à l'effectivité de l'État de droit.

Enfin, depuis septembre 2025, elle est heureuse d'accueillir dans ses murs la chambre territoriale de Marseille de la Cour nationale du droit d'asile.

2025 en chiffres



3 116
affaires jugées



Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travaux publics : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transport, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



2 086
affaires jugées en moins d'un an

- 2 % par rapport à 2024



3 717
affaires enregistrées

+ 14 % par rapport à 2024



9 mois et 25 jours
de délai moyen de jugement

- 9 jours par rapport à 2024



88 %
Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



8
médiations engagées
38 % de taux de réussite



**La spécificité
des cours
administratives
d'appel :
le contentieux des
éoliennes terrestres**

4 → 1 %
affaires jugées en 2025 du total d'affaires d'éoliennes jugées au niveau national